

# S.G.V. Cognac

Syndicat Général des Vignerons pour la Défense de l'A.O.C. Cognac

## CONVENTION DE PARTENARIAT

**Entre,**

Le Syndicat Général des Vignerons pour la Défense de l'A.O.C. Cognac,  
25, rue de Cagouillet - 16100 COGNAC,

Représenté par son Président, Christophe FORGET, d'une part,

**Et,**

Votre nom et prénom : .....

Votre commune : ....., d'autre part,

Est institué un partenariat dans lequel :

⇒ **Le S.G.V. Cognac s'engage à :**

- Utiliser les prix transmis pour créer une base de données compilant vos transactions,
- Garantir l'exclusivité des informations aux seuls participants de l'observatoire,
- Assurer votre anonymat,
- Vous rendre compte des données récoltées via l'envoi de synthèses régulières.

Choisissez votre mode de réception :       Par mail       Par courrier       Par fax

⇒ **L'adhérent participant s'engage à :**

- Transmettre le détail de ses transactions à Bertrand GAZEAU, dans le mois suivant la vente et à les envoyer par mail à l'adresse suivante : [bgazeau@sgvcognac.fr](mailto:bgazeau@sgvcognac.fr), par fax au 05 45 36 59 69 ou par courrier à l'adresse du S.G.V Cognac.

A ....., le .....

Pour le S.G.V. Cognac,  
Le Président, Christophe FORGET.

Pour l'adhérent,  
(lu et approuvé)

Lu et approuvé

